



**COMITÉ DE VIGILANCE**

**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU 12 SEPTEMBRE 2018**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)



## Table des matières

1	VISITE DE SITE.....	1
2	ACCUEIL DES PARTICIPANTS .....	4
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
4	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION.....	4
5	ACTIONS DE SUIVI.....	5
5.1	Suivi de la publication dans le journal <i>Le Contact</i> .....	5
6	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM .....	6
6.1	Biogaz.....	6
6.2	Eaux de lixiviation .....	8
7	PROJET DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR LA PLANTATION DES SAULES .....	9
8	MISE À JOUR DU SITE WEB DU COMITÉ .....	10
9	SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B.....	12
10	SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6.....	12
11	REGISTRE DES PLAINTES .....	13
12	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION.....	13

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Publication dans le journal *Le Contact de chez nous*

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## 1 VISITE DE SITE

La rencontre débute par une visite du lieu d'enfouissement, commentée par messieurs Marc-André Desnoyers, directeur des opérations, et Ghislain Lacombe, directeur général adjoint chez Waste Management (WM).

La visite permet aux membres d'obtenir une vue d'ensemble du fonctionnement du site ainsi que des opérations en cours. Cette année, la visite prévoyait des arrêts ou des explications à propos des aspects suivants :

1. **La station de traitement des eaux**, utilisant un système appelé RBS (ce qui signifie « réacteur biologique séquentiel »). Ce système est couramment utilisé en Amérique du Nord. Les eaux de lixiviation sont envoyées dans un bassin puis traitées à l'aide de bactéries qui se nourrissent de l'azote ammoniacal. Les boues formées par cette réaction biologique décantent au fond. L'eau en surface passe à un autre bassin, avant d'être traitée à nouveau afin de retirer le zinc et, par la suite, l'eau est rejetée dans la rivière Jourdain. Un suivi régulier est réalisé pour s'assurer que les bactéries prolifèrent et dégradent bien les contaminants. Des techniciens sont sur place et surveillent la situation en continu sur des écrans informatiques.
2. **L'usine de traitement qui permet de retirer spécifiquement le zinc**. En effet, le zinc n'est pas retiré par les bactéries (système RBS). Il faut plutôt utiliser une réaction physico-chimique, en modifiant le pH de l'eau et en ajoutant un coagulant qui fait précipiter le zinc.
3. **La tranchée drainante qui encercle l'ancien site**. Cette tranchée a été creusée à une profondeur de 6 mètres et ceinture l'ancien site sur environ 2,4 km. Elle permet d'intercepter l'eau s'écoulant des anciens secteurs, puis d'acheminer ces eaux vers le système RBS.
4. **Les saules plantés à l'été** dans le cadre du projet de recherche scientifique. Les saules ont été plantés sur une superficie de neuf hectares, dans un secteur où il n'y a plus de génération de biogaz. Dans les secteurs où il y a encore du biogaz généré (exemple, la zone 2A), il ne serait pas possible d'y planter des arbres à ce moment-ci.
5. **Le recouvrement de la zone 5A**. Lorsqu'une zone est remplie à capacité (hauteur maximale atteinte), WM installe un recouvrement étanche sur le dessus des matières résiduelles. Le recouvrement final s'effectue en plusieurs couches : sable, draintubes, géomembranes texturées, draintubes, sable, géotextile, terre végétale, et ensemencement.
6. **Les puits de captage de biogaz**. Lorsque WM procède au recouvrement final, les tranchées horizontales qui se trouvent dans la cellule sont éventuellement abandonnées. Ce sont les puits verticaux qui viennent remplacer ces tranchées, pour continuer à capter le biogaz. Il y a environ 200 puits sur le site. Ceux-ci sont surveillés régulièrement par deux techniciens qui calibrent chacun des puits.
7. **Les torchères qui brûlent le biogaz capté**. Au site de Sainte-Sophie, environ 60 % du biogaz capté est valorisé en l'envoyant à l'usine de papier Rolland, alors que 40 % doit être brûlé.

8. **La prochaine cellule en opération, soit la 5B2.** Les membranes ont été installées au fond de la cellule, pour assurer son étanchéité. Lorsque du déboisement est nécessaire, WM souhaite identifier des projets de valorisation du bois récolté.

Pendant la visite, les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il vous arrive de devoir ajouter des bactéries dans le système de traitement de l'eau, si vous remarquez qu'il n'y en a plus assez pour dégrader la matière?</i>	M. Lacombe répond que oui, cela peut arriver.
<i>Que faites-vous avec les boues formées par le traitement de l'eau, qui coulent vers le fond?</i>	M. Lacombe explique que les boues sont déshydratées à l'aide d'une centrifugeuse. Cela donne une sorte de pâte. Il n'est pas possible de valoriser cette matière; elle est ainsi renvoyée au site pour être enfouie.  Ce processus se fait en continu.
<i>Comment faites-vous pour savoir quand il est nécessaire de retirer les boues?</i>	M. Lacombe explique que la situation est suivie en continu par les techniciens. Si ceux-ci remarquent qu'il y a trop de boues, ils accélèrent la vitesse de la centrifugeuse pour en retirer davantage.
<i>Comment faites-vous pour récupérer les boues? Est-ce que vous enlevez l'eau?</i>	M. Lacombe explique que les boues qui décantent vers le fond sont aspirées à l'aide d'une pompe.
<i>Est-ce que vous traitez toujours l'eau au même rythme?</i>	M. Lacombe répond que oui. Il précise que les volumes maximum d'eau à traiter ont été augmentés récemment, passant de 1 000 mètres cube (m <sup>3</sup> ) à 1 500 m <sup>3</sup> par jour.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi avoir augmenté ce volume d'eau à traiter?</i>	<p>M. Lacombe précise qu'il s'agit d'une limite maximale; cela ne signifie pas que ce volume est atteint chaque jour.</p> <p>Cette limite a été augmentée de 1 000 à 1 500 m<sup>3</sup> de façon préventive, en raison des pluies abondantes l'an dernier, et des changements climatiques qui laissent présager que de plus grands volumes d'eau seront à traiter à l'avenir. WM souhaite se doter d'une marge de manœuvre, au cas où cela serait nécessaire.</p> <p>Il ajoute que cette augmentation a nécessité une autorisation du ministère.</p>
<i>Est-ce qu'il y a davantage d'eau à traiter l'hiver?</i>	<p>M. Lacombe indique que les volumes peuvent être plus importants lors de la fonte des neiges. L'an dernier, il a neigé jusqu'à très tard dans l'année, et cette neige a fondu très rapidement au printemps.</p> <p>C'est ce qui explique l'augmentation du volume d'eau à traiter l'an dernier, et la demande de WM d'augmenter la limite maximale permise, pour mieux faire face à ces événements.</p>
<i>Qu'est-ce que vous faites avec le zinc récupéré?</i>	<p>M. Lacombe explique que les boues de zinc sont enfouies sur le site.</p>
<i>Est-ce que le bassin de traitement de l'eau gèle en hiver?</i>	<p>M. Lacombe répond que non. En fait, pour que la réaction biologique se fasse avec les bactéries, il faut garder l'eau à une certaine température, autour de 28 degrés.</p>
<i>Est-ce qu'il vous arrive de fermer des puits de captage de biogaz?</i>	<p>M. Lacombe répond que oui, si WM remarque qu'un puits n'a rien capté pendant plus d'un an, il est possible de le fermer.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la population de goélands a diminué sur le site? Car chez moi, ça semble avoir diminué.</i>	M. Desnoyers indique être content d'entendre cela, car des efforts importants sont faits avec les fauconniers pour contrôler la population de goélands.
<i>Combien y a-t-il de faucons actifs sur le site?</i>	M. Desnoyers répond qu'il y a trois fauconniers, qui ont chacun leur propre oiseau. Toutefois, un seul fauconnier à la fois est en opération sur le terrain.
<i>En combien de temps la cellule 5B2 sera-t-elle remplie?</i>	M. Lacombe répond que chaque nouvelle zone qui est aménagée sur le site est active pour environ un an.  Autrement dit, WM aménage chaque année la zone nécessaire pour combler les besoins de l'an prochain.
<i>Où prévoyez-vous faire du déboisement prochainement?</i>	M. Lacombe répond que le déboisement se fait dans la zone 5B. WM n'effectuera pas de déboisement dans la zone 6 cette année.

## 2 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre de 2018.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

## 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. Il est accepté par les membres et figure à l'annexe 2.

## 4 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la rencontre du 21 juin 2018 est approuvé par le Comité.



## 5 ACTIONS DE SUIVI

### 5.1 SUIVI DE LA PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE CONTACT

M. Dussault rappelle que quelques réunions plus tôt, le Comité s'est montré intéressé à avoir une publication régulière dans le journal *Le Contact de chez nous*. Selon la procédure convenue, l'équipe de Transfert prépare un premier jet de la publication, qui est ensuite approuvé par le président du Comité, puis envoyé à la municipalité pour qu'elle fasse paraître l'article dans le journal à chaque trimestre.

Il indique que le premier article, dont l'objectif était de faire connaître le Comité de vigilance et son site Internet, a été publié dans l'édition de septembre 2018 du journal. Il figure à l'annexe IV.

M. Craft ajoute que le prochain article sera en lien avec la visite de site, mais indique être ouvert à d'autres suggestions, considérant que l'article doit refléter les activités du comité.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si je me souviens bien, vous faites également une visite de site pour le grand public, une fois par année?</i>	M. Dussault répond que ces visites étaient organisées auparavant, mais que WM avait senti un essoufflement.  Il suggère d'organiser une visite de site ouverte au grand public au printemps 2019, au moment où le projet de la zone 6 sera connu publiquement.
<i>Il serait possible d'annoncer cette visite de site dans la prochaine publication du journal Le Contact.</i>	

#### ACTION DE SUIVI :

- Annoncer la visite de site ouverte au grand public dans une publication du journal *Le Contact*.

## 6 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM

### 6.1 BIOGAZ

M. Ghislain Lacombe débute la présentation avec quelques éléments de contexte :

- Le biogaz est généré par la décomposition des matières organiques qui sont enfouies dans les cellules. Il est composé à environ 50 % de méthane et à 50 % de CO<sub>2</sub>, et commence à être généré de 6 à 8 mois après l'enfouissement des matières.
- Depuis 2009, le règlement sur l'enfouissement (REIMR) exige de capter puis détruire les biogaz. À Sainte-Sophie, cela est fait depuis 1997.
- Le biogaz est capté de deux façons différentes :
  - Tranchées horizontales : installées au fur et à mesure que les déchets sont enfouis dans une cellule.
  - Puits verticaux : forés lors du recouvrement final, ensuite raccordés à un système d'aspiration central.
- 60 % des biogaz captés sont valorisés en les envoyant à l'usine de papier Rolland. Le reste est brûlé par torchères. Énergir, qui approvisionne l'usine Rolland, a la capacité d'accepter jusqu'à 5 500 p<sup>3</sup> par minute.
- Un nettoyage du système de captage des biogaz doit être réalisé chaque année. De la maintenance est aussi effectuée régulièrement sur les torchères.

Puis, il explique que le ministère exige différents suivis, dont celui des émanations de méthane en surface (trois fois par année). Pour faire ce suivi, un technicien parcourt l'ensemble du site, avec un équipement de mesure couplé à un GPS. L'équipement permet de transposer les données sur une carte géographique. La norme à ne pas dépasser est de 500 ppm. Les données sont transmises au ministère qui s'attend, en cas de dépassement, à ce que des correctifs soient mis en place.

M. Lacombe présente une carte avec les résultats obtenus en 2018 et explique les sources des dépassements décelés :

- Des puits qui ne captaient pas le biogaz à pleine capacité
- Un recouvrement d'argile déficient
- Un cas relié à la tranchée drainante, qui a nécessité un ajustement du capteur
- Un recouvrement final déficient

Dans tous les cas, les mesures correctives ont permis de régler la situation. À un endroit où des dépassements avaient été observés, dans les zones 4 et 5, les relevés ont aidé à identifier l'endroit où installer des nouveaux puits de captage.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le biogaz gèle?</i>	M. Lacombe répond que le biogaz se maintient à une température élevée (26-32 °C), de sorte qu'il ne gèle pas et fait même fondre la neige autour du collecteur.
<i>La quantité de biogaz captée, soit 7 800 pieds cube par minute, est-ce que c'est stable ou ça fluctue?</i>	M. Lacombe explique que le biogaz diminue tranquillement dans les anciens sites, mais qu'il y a une augmentation au niveau des nouveaux secteurs, ce qui maintient la courbe au même niveau.  Au total, il y a eu une augmentation d'environ 300 pieds cube par minute de biogaz entre 2016 et 2017 (passant de 7 500 à 7 800 pieds cube par minute).
<i>Quelles sont les causes d'un dépassement des émissions en surface?</i>	M. Lacombe explique que l'argile, quand elle sèche, peut fissurer, créant ainsi des espaces où le biogaz peut fuir. Dans ces situations, WM ajoute de l'argile pour régler le problème.  Les dépassements peuvent également provenir d'un puits défectueux.
<i>Est-ce que l'ensemble des tests à la surface sont réalisés par WM, ou le ministère peut envoyer ses propres équipes?</i>	M. Lacombe répond que le ministère a les équipements nécessaires pour réaliser ces tests et peut le faire en cas de problématique. Il précise que cela n'est jamais arrivé au site de Sainte-Sophie.
<i>S'il y a des dépassements, est-ce que cela peut générer des odeurs?</i>	M. Lacombe confirme que oui, car il s'agit de méthane.
<i>Je pensais qu'après un certain temps, il n'y avait plus de biogaz généré dans les cellules.</i>	M. Lacombe indique que c'est exact, mais que cela prend du temps. Il ajoute que le biogaz peut aussi voyager, de sorte que les dépassements à la surface peuvent provenir d'ailleurs sur le site. C'est pourquoi un système d'aspiration central est utilisé pour capter le biogaz.
<i>Quand vous détectez du gaz, cela nécessite toute une opération. Est-ce que cela est prévu dans vos budgets de fonctionnement?</i>	M. Dussault répond que ces situations sont prévues dans les budgets d'opération. Il précise que la non-conformité n'est pas une option et que des budgets d'amélioration du système de biogaz sont toujours prévus.

## 6.2 EAUX DE LIXIVIATION

M. Lacombe explique que WM doit traiter les eaux de lixiviation pour être autorisé à les rejeter dans la rivière Jourdain. Concernant ces eaux, le ministère exige de prendre un échantillon chaque semaine du point de rejet des eaux de lixiviation, afin de vérifier six paramètres : l'azote ammoniacal, l'oxygène, les phénols, le zinc, les matières en suspension et les coliformes fécaux.

Deux types de normes doivent être respectées :

- Une limite maximale, à ne jamais dépasser
- Une moyenne mensuelle, qu'il faut éviter de dépasser. C'est cette norme que WM utilise comme référence à respecter en tout temps.

En fait, WM part du fait que si les échantillons s'approchent de la limite maximale, il sera de toute façon très difficile de respecter la moyenne mensuelle; il est donc préférable de toujours être en bas de la moyenne mensuelle.

Les graphiques pour les six paramètres sont disponibles à l'annexe 3. M. Lacombe souligne, en particulier, le défi associé aux concentrations en zinc que la nouvelle usine, en fonction depuis la fin 2016, permet maintenant de traiter. Le procédé de traitement du zinc est physico-chimique, et nécessite des produits chimiques. Pour essayer de ne pas trop utiliser ces produits, WM vise à rencontrer le plus près possible la moyenne mensuelle autorisée (tout en la respectant), plutôt que de viser la concentration zéro absolue. C'est ce qui explique le graphique sur le zinc à l'annexe 3.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Au mois de février, on voit que les matières en suspension (MES) ont dépassé la moyenne mensuelle. Que faites-vous dans ces situations?</i>	M. Lacombe explique que dans ces cas, WM doit expliquer la situation et en reprendre le contrôle. Si les dépassements persistent pendant plusieurs mois, WM cesse les rejets et fait les vérifications nécessaires, jusqu'à rétablir la situation.

## 7 PROJET DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR LA PLANTATION DES SAULES

M. Lacombe rappelle les grandes lignes du projet de plantation des saules :

- WM a signé une entente avec les entreprises Écrans Verts et Agro Énergie afin de planter des saules sur un ancien secteur du site et l'irriguer avec du lixiviat
- La première étape du projet, soit de planter 9 hectares de saules, a été réalisée
- Le projet consiste à irriguer 1 hectare de la plantation avec du lixiviat

Puis, il explique qu'au début du mois de juillet, en contexte de canicule estivale, WM a dû s'assurer de bien préparer le terrain, et que l'équipe a dû arroser les boutures à l'eau pour éviter un assèchement en surface.

Par ailleurs, la demande de certificat d'autorisation pour le système d'irrigation est présentement en analyse auprès du ministère. D'ici là, WM est autorisée à installer le système, mais pas à le raccorder à la filière de traitement du lixiviat. Ces travaux seront réalisés cet automne afin de ne pas retarder le projet.

Autrement dit, WM peut planter les saules et installer le système d'arrosage, mais ne peut pas irriguer les arbres avec du lixiviat pour le moment, tant que l'autorisation ne sera pas donnée par le ministère.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le lixiviat contient beaucoup d'azote?</i>	M. Lacombe confirme que oui. Il faudra donc déterminer quelle concentration d'azote les saules peuvent absorber.  Il précise qu'à l'heure actuelle, les chercheurs réalisent des tests à cet effet et que les résultats sont intéressants.
<i>Vous n'arrosez pas encore les saules que vous avez plantés avec du lixiviat?</i>	M. Lacombe confirme que non, pas encore, puisque que WM est en attente de l'autorisation.
<i>Utiliserez-vous un système goutte-à-goutte ou un système de giclage?</i>	M. Lacombe répond qu'un système goutte-à-goutte sera utilisé. Une membrane sera également installée pour s'assurer que le lixiviat ne s'échappe pas dans le milieu.  Il précise que beaucoup d'efforts seront mis au cours des trois prochaines années afin de déterminer les conditions de faisabilité du projet. Dans trois ans, si le projet est jugé

	concluant, d'autres secteurs plus au sud pourront recevoir une plantation.
<i>Est-ce que le lixiviat pourrait se retrouver dans les feuilles des saules, relâchant ainsi des contaminants dans l'environnement quand les feuilles vont tomber?</i>	M. Lacombe répond que les vérifications ont été faites et qu'il n'y a pas de risque. Les nutriments sont absorbés par la racine et les contaminants ne sont pas transférés dans les feuilles.
<i>Est-ce que les saules qui ont été plantés vont rester, ou vont-ils être coupés?</i>	M. Lacombe explique que les saules seront éventuellement coupés (dans trois ans), et repousseront par la suite pour une nouvelle période de trois ans. Il rappelle que les saules sont destinés à des activités commerciales, entre autres à la fabrication de murs anti-bruit.
<i>Est-ce que d'autres sites d'enfouissement ont des projets semblables?</i>	M. Lacombe répond que WM est la seule entreprise au Québec à réaliser ce projet avec des saules. D'autres sites utilisent des peupliers, qui leur permettent de traiter une partie du lixiviat, mais qui n'ont pas de débouchés commerciaux. WM souhaitait plutôt réaliser un projet d'économie circulaire, qui prévoit pouvoir utiliser les saules plantés, notamment pour des murs anti-bruit.  M. Dussault ajoute que le projet est aussi unique grâce aux partenariats établis avec des chercheurs. WM aimerait faire une annonce publique de ce projet au printemps, afin de le faire connaître plus largement.
<i>Comment les saules ont-ils été plantés? Avec une machine ou à la main?</i>	M. Lacombe répond qu'un camion a été utilisé, suivi par deux personnes qui remplissent le réservoir de boutures à la main.

## 8 MISE À JOUR DU SITE WEB DU COMITÉ

M. Dussault explique que l'équipe de Transfert a proposé de réaliser des ajustements au site Web du Comité, qui date d'une dizaine d'années. Il invite M. Dave Arseneau, de Transfert, à présenter ces propositions, afin d'obtenir l'assentiment du Comité avant la mise en ligne.

Les modifications proposées sont incluses dans la présentation, à l'annexe 3. Elles visent surtout à moderniser le site Web et à faciliter la navigation pour les utilisateurs.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'aimerais que les adresses courriel soient mises bien en évidence sur le site.</i>	
<i>Sur la page d'accueil, allez-vous inclure la procédure à suivre pour formuler une plainte?</i>	M. Arseneau répond que oui et convient que l'expression « Registre des plaintes » peut porter à confusion. Cette expression sera revue.
<i>Allez-vous inclure des éléments visuels, comme la carte du site sur la page d'accueil, ainsi que de la documentation?</i>	M. Arseneau répond que oui, c'est justement l'intention.
<i>Vous pourriez mentionner la date à laquelle WM a pris possession du site, pour montrer la différence avec l'ancien exploitant.</i>	M. Dussault rappelle que ce site est celui du Comité et pas celui de WM, et, qu'à ce titre, il doit rester neutre.
<i>Vous pourriez inclure une ligne du temps pour montrer l'historique du Comité et expliquer brièvement depuis combien de temps celui-ci existe et pourquoi.</i>  <i>Vous pourriez également inclure un lien vers le site Web de WM, pour les gens qui souhaitent avoir plus de détails sur le site.</i>	M. Dussault répond que le site de WM Canada est plutôt général, mais qu'il est également en refonte. Les deux sites devraient être prêts en même temps.
<i>À quel moment le nouveau site du Comité devrait être mis en ligne?</i>	M. Dussault propose de créer un site fantôme (hors ligne) et de faire parvenir le lien aux membres d'ici la prochaine rencontre. Si les modifications conviennent aux membres, le site pourrait être mis en ligne après la prochaine rencontre.

## 9 SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B

M. Desnoyers présente les travaux réalisés dans la zone 5B depuis la dernière rencontre :

- Géomembranes installées au cours de l'été dans la cellule 5B2 (5 couches installées)
- Mise en place de la pierre et du système drainant à venir prochainement

Également, les talus est et sud de la zone 5A sont en cours de travaux de recouvrement final. M. Desnoyers rappelle que WM vise à rendre étanches les zones fermées sur le site au même rythme que d'autres zones sont ouvertes, afin d'éviter qu'une trop grande superficie soit exposée à l'eau en même temps.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les membranes installées sur le dessus d'une cellule lors du recouvrement sont fusionnées avec la membrane de fond?</i>	M. Desnoyers répond que oui.
<i>Combien captez-vous de biogaz?</i>	M. Lacombe répond que WM capte 7 800 pieds cube par minute, et en valorise un maximum de 5 500.

## 10 SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6

M. Dussault rappelle que l'avis de projet pour la zone 6 a été déposé et que le projet vise la poursuite des opérations actuelles pendant 20 ans (même tonnage, même système de gestion des biogaz et même traitement des eaux). Il précise que la démarche de consultation a débuté en avril. Il brosse le portrait des rencontres réalisées jusqu'à présent.

M. Dussault présente un graphique résumant les préoccupations exprimées lors des rencontres de consultation. Ces préoccupations concernant principalement :

- Les activités actuelles de WM (nombre de camions, nuisances actuelles, etc.)
- Le projet de zone 6 (notamment en lien avec la gestion des biogaz)
- Le cadre législatif

Les prochaines étapes consistent à organiser une 2<sup>e</sup> tournée de rencontres à propos des impacts du projet, puis une rencontre ouverte au grand public pour présenter le projet.



Puis, WM identifiera les priorités entendues dans la communauté et étudiera les possibilités de bonifier le projet, pour ensuite les intégrer dans l'étude d'impact qui sera déposée au ministère de l'Environnement. Par la suite, les audiences publiques pourraient avoir lieu à l'automne 2019, pour une décision gouvernementale en 2020.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Globalement, comment le projet a-t-il été perçu par les gens jusqu'à présent?</i>	M. Dussault répond que le projet est bien reçu et que, souvent, les gens posent des questions davantage par curiosité. Il indique avoir été surpris de constater la quantité de questions sur les activités actuelles de WM.
<i>J'ai entendu dire que les gens ont été surpris d'apprendre de quelle façon l'enfouissement est réalisé et qu'ils ont apprécié recevoir de l'information.</i>	
<i>Je pense que WM a bien exposé son projet et que cela diminuera les craintes dans la communauté.</i>	

## 11 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers indique qu'aucune plainte n'a été enregistrée depuis la dernière réunion.

## 12 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault remercie les membres pour leur présence et indique que la prochaine rencontre aura lieu le jeudi 6 décembre.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 50.

Dave Arseneau  
Rapporteur de la réunion